

**ARRETE**

LR/CM/AG/2025/ 39

Interdiction de stationnement  
Avenue du Général Leclerc

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU l'arrêté municipal N° PR/CC/RH/2020/131 du 9 juillet 2020, reçu par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis le 9 juillet 2020, nommant Monsieur Jérôme CURIEN en qualité de Directeur Général des Services de la Ville de Senlis,

CONSIDERANT qu'en raison du salon de l'artisanat et de la gastronomie organisé par l'association « Comité des Fêtes », il est nécessaire d'interdire le stationnement, Avenue du Général Leclerc sur 4 places (devant la terrasse du restaurant Campioli Trattoria) du jeudi 10 avril 2025, 9h au dimanche 13 avril 2025, 19h

**ARRETONS**

Article 1 - Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit, et considéré comme gênant, Avenue du Général Leclerc sur 4 places (devant la terrasse du restaurant Campioli Trattoria) du jeudi 10 avril 2025, 9h au dimanche 13 avril 2025, 19h.

Article 2 - Les panneaux signalant ces interdictions seront installés par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 - Les infractions au présent Arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les véhicules en infraction et stationnement gênant pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 - Tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemer cier 80000 Amiens, ou par l'application informatique télé recours citoyen accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 6 - Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- Au Poste de Police Municipale
- Au Centre de Secours Principal de SENLIS
- A la Gendarmerie de SENLIS

Senlis le :

14 FEV. 2025

Publié sur le site internet de la collectivité le : 14 FEV. 2025



Le Maire  
Pour le Maire  
Et par délégation

Jérôme CURIEN  
Directeur Général des Services



A large, stylized blue ink signature of Jérôme Curien, written over the printed name and title.